

Bref compte-rendu du Conseil scientifique (CS) du CNRS des 11 et 12 juin 2007

Ce CS était consacré à la théorie du futur plan stratégique et à son application actuelle dans les labos de la "vague B" (Marseille, Orléans, Bretagne, etc.). Ont été abordés successivement le texte du plan stratégique, les nouvelles formes possibles de labos CNRS et d'équipes labellisées (ERL).

1. L'info principale est qu'il y a bien eu consigne en physique (donc dans MPPU), comme la rumeur en a couru dans l'organisme, de "dégraisser" le nombre de labos. Cela conduit la direction à proposer 3 labos en "FRE à un an, dits de fermeture" sans vraie justification scientifique (sauf qu'ils sont moins bons que les autres). Le CS n'a pas suivi la direction sur ce terrain qui était désapprouvée par les instances du CN. Que fera la direction ? On verra. Manifestement la consigne était limitée à la physique, qui rechigne avec raison.

2. La direction compte s'appuyer sur la proposition Gross de créer une nouvelle structure : les "labos communs". Le nom est particulièrement crypté puisqu'il s'agirait des labos « stratégiques » du CNRS. Gros, performants, un peu dotés (beaucoup à l'échelle du CNRS) et gérés par le CNRS, ils peuvent apparaître comme un moyen de pression concurrentiel sur les Universités dans une négociation future mais aussi comme une position de repli, faisant du CNRS une "super université délocalisée" composée de super-labos associés (car ce ne sont pas obligatoirement des UPR). Ceci pourrait se retourner contre le CNRS. Le CS a rechigné, voyant un aspect de division entre les labos ou une strate administrative supplémentaire, mais on ne lui a pas demandé de voter, ce type de décision administrative étant du ressort du CA. Chaque département semble avoir au moins un labo de ce type dans ses cartons, ce qui dessine une carte de France, difficile à préciser du point de vue des élus. Reprécisons que le statut "labo commun" n'existe pas légalement à l'heure actuelle.

3. Le statut d'équipe labellisée n'existe pas non plus, mais chaque direction de département l'utilise déjà dès cette année pour refuser des UMR ou FRE « à équipes universitaires faibles ». On refuse donc des labos qui auraient pu être acceptés voilà un an ou deux. Mais on ne laisse pas tomber les équipes CNRS isolées dans les Universités, grâce à ça. Le CS ne trouve rien à redire à l'idée d'équipe labellisée, c'est à dire un peu mieux aidée du fait de l'isolement. Ceci dit, la généralisation du système et son effet final vont dépendre du futur contexte universitaire, tout le monde en est bien conscient.

Pour le reste, les associations-désassociations de labos de la "vague B" font un bilan pas loin d'être à égalité entre les créations et les désassociations. Des labos se créent en EDD, évidemment. La centralisation se poursuit en chimie. De nombreux labos y sont encore trop petits pour être vraiment efficaces (du fait des équipements de plus en plus lourds et coûteux). Mais certains labos récents semblent vraiment trop gros. Les finances des Directions scientifiques ne sont pas suffisantes pour régler le principal problème qui apparaît un peu partout : les locaux insuffisants (m², niveau technique, proximités). Le cas d'Aix-Marseille est particulièrement criant : entre ce que veut le CNRS - qui ne paraît pas stupide - et la réalité de l'état des universités (dispersion et état des locaux, fractionnement des universités sans vraie logique scientifique, difficultés relationnelles), il y a la longueur de la Canebière.

4. Le conseil scientifique au terme d'un long débat a voté une partie d'un texte de la direction intitulé "Le plan stratégique "Horizon 2020" du CNRS". Le vote a amené une voix contre et une partie des élus CFDT ont refusé de voter, arguant que ce texte ne passerait pas en CA avant octobre et qu'on avait le temps de lire une version définitive d'ici là. A l'inverse, la FSU

a considéré que l'accord a minima que nous acceptions pouvait servir à la direction - dans le bon sens - dans une éventuelle négociation avec le ministère. (Après le deuxième tour des législatives, y aura-t-il encore négociation de quelque chose ?)

Le texte dont nous disposions (version du 22 mai 2007) est constitué de trois parties. Une introduction, plutôt tournée néo-libérale mais, au final, peu claire. Une synthèse qui donne 12 objectifs, avec comme objectif 1 : faire avancer le front de la connaissance, les autres étant des déclinaisons scientifiques et techniques de la chose.

Le troisième texte que nous pouvons appeler "document élargi" émane en grande partie des départements et CSD dans la ligne de ces 12 objectifs. Ce troisième texte a des moments très intéressants et des grands passages à vide que le CS a fait observer.

Nous sommes partis de l'idée que la synthèse n'était pas si mal que ça et pouvait donner des billes à la communauté scientifique dans le cas où le CNRS serait attaqué frontalement par Sarkozy. L'ensemble des nommés trouvait d'ailleurs cette partie du texte très correct et digne du CNRS. Les élus du SNCS ont pesé pour que le CS ne vote que la synthèse et le document élargi. Ce qui a été fait. L'introduction sera réécrite avec les propositions de quelques membres du CS et la commission ad hoc du CA. Tant que le CA ne l'a pas voté, le texte n'est qu'un document de la direction approuvé dans ses grandes lignes par le CS. Sa philosophie du "maintien du socle" et du "développement" au sens de la construction de "nouveaux territoires pour la recherche" * est intéressante. D'ailleurs le CS avait demandé, voilà 2 mois, d'aller dans ce sens. On peut dire que la direction a suivi le CS.

Enfin, les dirigeants de l'organisme ne paraissent pas inquiets. Ils savent qu'il y a des présidents d'université qui veulent la fin du CNRS. Mais ils savent aussi que le contraire est possible. Ils ne semblent pas avoir reçu la consigne de remettre leur démission. La suite au prochain gouvernement.

* Bien sûr, toute phrase peut être lue à double sens. Nous ne l'avons pas lue sous l'idée que les chercheurs aillent se faire voir ailleurs.

Jean Marc Douillard
Membre du Conseil scientifique du CNRS
Rédacteur en chef de la VRS

Adresse courrier : LAMMI-CC015 , Université Montpellier 2
Pl. E. Bataillon, Montpellier cedex 05, France